

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement numéro **RCA06-08-0020-9** modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels, adopté le 1er décembre 2015. Cette assemblée aura lieu le **21 décembre 2015**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boul. Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le premier projet de règlement numéro RCA06-08-0020-9 a pour objet de prévoir les critères pour analyser une demande visant à permettre la vente au détail de café et de thé comme accessoire à une industrie de torréfaction dans la zone I18-020 prévue au Règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone I18-020 délimitée approximativement au nord, par l'emprise ferroviaire du Canadien Pacifique, à l'est, par le boulevard Montpellier, au sud, par la ligne arrière de la propriété sise aux 690-700 rue Hodge, et à l'ouest, par la ligne latérale ouest de la propriété sise aux 690-700 rue Hodge et le prolongement des lignes arrière des propriétés sises du 330 au 550, boulevard Montpellier. Une demande peut provenir de la zone I18-020 et de toutes les zones contiguës à celle-ci.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Montréal, le 9 décembre 2015

Isabelle Bastien, avocate  
Secrétaire du conseil d'arrondissement

**PUBLIC NOTICE**  
**PUBLIC CONSULTATION MEETING**

The Borough of Saint-Laurent of the Ville de Montréal will hold a public consultation meeting in regards to the object and the consequences of draft by-law number **RCA06-08-0020-9** modifying by-law number RCA06-08-0020 on conditional uses, adopted on December 1, 2015. This consultation meeting will be held on **December 21, 2015**, at 7 p.m., at the Council Room located at 777, boulevard Marcel-Laurin, in Saint-Laurent.

The object of first draft by-law number RCA06-08-0020-9 is to plan criterias to analyse a request for tea and coffee retail sale as a second use for a roasting industry in zone I18-020 of by-law number RCA08-08-0001 on zoning.

These provisions are likely to need public approval by referendum and affect zone I18-020 approximately delimited to the north, by the Canadian Pacific railway, to the east, by boulevard Montpellier, to the south by the rear line of the property located at 690-700 rue Hodge, and to the west, by the lateral line of the property located at 690-700 rue Hodge and the extension of the rear lines of the properties located from 330 to 550, boulevard Montpellier. A request may come from zone I18-020 and all the adjacent zones.

During this public meeting, the Mayor of the Borough, (or another Council Member designated), will explain this draft by-law and the consequences of its adoption and will listen to any person who intend to express themselves on this subject.

This draft by-law is available for consultation at the Citizens' Office, during regular office hours.

Montreal, December 9, 2015

Isabelle Bastien, lawyer  
Secretary of the Borough Council